

***Métamorphoses de l'aliment. Les frontières entre les aliments et les médicaments, entre droit agricole et alimentaire, entre normes religieuses et de consommation.***

Pamela Lattanzi

*Covid-19 and nutrition : Some legal implications*

The Covid-19 pandemic has amplified the reflection on the potential role of food in enhancing public health.

Many researchers are investigating the contribution of nutrition against viral infections, and consumers are focusing on food supplements and functional food for strengthening their immune system. In response, more and more products, mostly sold via the internet, are presented as treating, curing or preventing Covid-19.

Against this background, the demarcation line between food and medicinal products is becoming even more blurred.

From a legal perspective, the challenge is twofold: on one side, we should find suitable measures to protect consumers from false and misleading claims; on the other, we need to investigate the relationship between nutrition and health effects and guarantee more equitable access to healthy food.

Luc Bodiguel

*Vers une fraternité des droits de agriculture et de alimentation face à l'urgence climatique ?*

Le droit a été utilisé pour accompagner l'évolution de l'agriculture occidentale, ses relations avec les villes et les transformations internes de l'agriculture. Pour mieux protéger l'agriculture, les réglementations française et européenne ont créé des frontières spatiales, non seulement en séparant l'agriculture de la ville, mais aussi en segmentant les différentes formes d'agriculture. Depuis les années 1990, ce concept a été mis à mal par l'intégration progressive de considérations environnementales et sanitaires. Les frontières sont devenues si confuses qu'il est possible de rassembler ce qui était séparé. Les produits agricoles et alimentaires, les producteurs d'aliments et les autres acteurs de la chaîne alimentaire jusqu'au mangeur : une nouvelle fraternité de droits et de politiques face à l'urgence climatique.

Daniele Bianchi

*Le marketing alimentaire confessionnel ou de l'étiquetage d'une norme religieuse.*

Autant d'années de consumérisme semblaient avoir relégué le rôle des interdits religieux au rite à respecter lors des fêtes en leur soustrayant la place centrale qu'ils avaient dans la vie quotidienne des pratiquants. Cela n'est plus le cas. Premièrement, l'usage et la stigmatisation qui est faite de ces interdits par certains communautaristes et populistes les a transformés eux-mêmes en un problème de société (croix, viande de porc, abatage rituel). Deuxièmement, cela soulève la question de la place de ces interdits dans le cadre de la législation alimentaire et notamment de l'étiquetage (halal, casher). Enfin, l'industrie alimentaire est en train de s'emparer de marchés qui paraissent lucratifs en cherchant à imposer du marquage religieux ou éthique (bien-être animal, vegan). Tous ces aspects ne sont plus relégués à la sphère familiale privée et

aux lieux de culte mais se retrouvent sur les étals du marché et dans les salles de justice. Nous donnerons un aperçu des questions que la dimension éthique soulève dans le cadre de l'étiquetage des aliments. Nous nous poserons la question de savoir si l'étiquetage confessionnel (« halal », « casher » mais également celui « chrétien ») ou éthique (bien-être animal, vegan) mérite l'attention du législateur du point de vue du droit de l'Union européenne compte tenu du fait que la législation alimentaire rentre dans les compétences attribuées à l'Union et, dans l'affirmative, de quelle manière la liberté religieuse et de conviction se concilie avec la jouissance d'autres libertés fondamentales et les règles du droit de la consommation.